

# Fiche de renseignements des marchés de la Baule-Escoublac 2020

**Marché central :** Place des gourmets, Avenue des Ibis, du Marché et de Noirmoutier

**Se présenter sous les halles du marché, auprès du bureau des placiers pour le tirage au sort.**

Tirage au sort basse saison (Septembre à Juin) : 7h30 - 8h15 - placement 8h15

Tirage au sort haute saison (Juillet et Août) : 7h00 - 7h45 - placement 7h45

- Tarifs au mètre linéaire : 1,63 H.T. (B.S.) - 2,81 € H.T. (M.S.) - 5,50 € H.T. (H.S.)
- Marché alimentaire : Uniquement sur abonnement annuel
- Marché des produits manufacturés : Sur abonnement annuel (3 ans d'ancienneté) ou à la matinée (tirage au sort).  
Tous les matins du 1<sup>er</sup> lundi des vacances scolaires de printemps (zones B et C) au 15 septembre (inclus), plus vacances de la Toussaint et de Noël. En dehors de ces périodes, fermeture le lundi et le mercredi.

**Marché de La Baule-les-Pins :** Avenue Lajarrige.

**Se présenter au placier, au sein du marché, avenue Lajarrige.**

Placement: 8h00 haute saison comme basse saison.

Le tirage au sort survient lorsqu'il y a plus de commerçants passagers que de places.

- Tarifs au mètre linéaire : 1,63 H.T. (B.S.) - 2,62 € H.T. (M.S.) - 5,13 € H.T. (H.S.)
- Marché alimentaire : Sur abonnement annuel, abonnement saisonnier (Juillet et Août, demande par courrier avant le 31 Mars) ou à la matinée (tirage au sort si besoin).  
Marché extérieur, pas de produits manufacturés sur ce marché.  
Les mardis et samedis (+ les jeudis en juillet et août et le jeudi de l'Ascension).

**Marché du Guézy :** Place Auguste Caillaud, Avenue Saint-Georges.

Placement : 8h30 haute saison comme basse saison.

- Tarifs au mètre linéaire : 1,63 € H.T. (B.S.) - 2,62 € H.T. (avril à octobre)
- Marché extérieur de produits alimentaires et manufacturés  
Les Lundis et Jeudis toute l'année.

## **Justificatifs à fournir impérativement :**

- Extrait K bis du Registre du Commerce et des Sociétés (indiquant une activité ambulante), ou Inscription à la Chambre des Métiers ou à la Maison des Artistes, ou auto-entrepreneur, (justificatif de moins d'un an),
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle (indiquant une activité ambulante),
- Carte de commerçant ambulant (délivrée par la CCI),
- Pièce d'identité,
- Attestation de l'employeur pour les salariés.

## **Stationnement/Parkings :**

Les parkings des Corallines et des Tamaris peuvent être occupés par les commerçants passagers durant la durée du marché (6h00-15h00).

**Service commerce : 02.51.75.75.24**

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site internet de la ville :

[www.labaule.fr](http://www.labaule.fr) rubrique connaître la ville et ses services publics → commerce → les marchés baulois